



**Rapport du président
2017**

**Assemblée générale 2018
Château Mont-Sainte-Anne
20 avril 2018**



SÉCURITÉ NATURE

L'action éducative de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

RAPPORT DU PRÉSIDENT
Assemblée générale annuelle
20 avril 2018
Château Mont-Sainte-Anne

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	3
1. AIDE FINANCIÈRE 2017	4
2. PORTAIL FÉDÉCP ET L'APPLICATION WEB D'AUTHENTIFICATION UNIQUE (SSO)	5
3. GESTION DES FORMATIONS.....	5
3.1 Renouvellement de l'entente tripartite	5
3.2 Ajustement des tarifs pour 2018	6
3.3 Formation initiale de 2017.....	6
3.4 Amélioration des modules exclusifs au PESCOF (ICAF et ICAA)	7
3.5 Support aux communautés éloignées	7
4. PARTICIPANTS AUX FORMATIONS.....	7
4.1 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF).....	7
4.2 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA).....	8
4.3 Test pratique à l'arc (ARCP)	8
4.4 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)	8
4.5 Séminaire Chasse au dindon sauvage en salle	8
4.6 Nombre de participants aux formations en ligne.....	9
5. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES	9
5.1 Moniteur national 2017.....	9
5.2 Moniteur régional.....	9



6.	NOUVEAUTÉS.....	10
6.1	Plateforme de cours en ligne <i>Chasse au dindon sauvage</i>	10
6.3	Campagne <i>Verrouille ton arme</i>	10
6.4	« Find a Course ».....	11
7.	RESSOURCES HUMAINES	11
	ANNEXE 1 - INSTRUCTEURS PESCOF	13
	ANNEXE 2 – RESPONSABLES PESCOF	13

MOT DU PRÉSIDENT



Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter les membres actuels qui composent le conseil d'administration :

- Jacques Parent (président)
- Yoan St-Louis (trésorier)
- Bruno Savard (secrétaire)
- Yvan Rouleau (membre coopté)
- Pierre Caron (membre coopté)
- Pierre Roy (membre élu)
- Marc Renaud (membre désigné)
- Alain Cossette (président-directeur général)

Sécurité nature, fidèle à sa mission, continue de contribuer au développement d'un comportement responsable chez les chasseurs et les pêcheurs du Québec. Sécurité nature, c'est une dizaine d'employés et quelque 450 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec. L'organisme offre quatre modules de formation obligatoires pour l'obtention des certifications officielles émises par les gouvernements du Québec et du Canada, ainsi qu'un module de formation en ligne, Chasse au dindon sauvage.

Sécurité nature, c'est aussi le maintien et le renouvellement du réseau de moniteurs au sein des associations qui offrent le Programme d'éducation en sécurité et conservation de la faune (PESCOF), qui sera probablement l'un des grands défis pour les années à venir. L'année 2017 a d'ailleurs été l'occasion d'une vaste opération de formation continue, familièrement dénommée « recyclage », afin de transmettre et d'encadrer les nombreux changements relatifs aux contenus et à l'administration des modules de cours et d'échanger avec les moniteurs sur leurs besoins et leur expérience pédagogique.

Sécurité nature est également la source d'un appui financier important à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et à sa fondation, Héritage faune, ce qui leur permet de remplir leur mission.

Jacques Parent

Président

1. AIDE FINANCIÈRE 2017

Sécurité nature a distribué un montant total de 789 141 \$ à la FédéCP et à Héritage faune, en plus de fournir les équipements informatiques et bureautiques. Il faut aussi mentionner l'apport non monétaire en personnel de soutien que Sécurité nature met à la disposition de la FédéCP et d'Héritage faune pour des activités comme le congrès et le souper-bénéfice.

Toujours en 2017, Sécurité nature a versé à la FédéCP la totalité des sommes prévues initialement à son budget soit 400 000 \$ en plus d'une aide additionnelle ponctuelle de 50 000 \$ pour la création de son fonds Visibilité. Pour ce qui est d'Héritage faune, elle a reçu la totalité des 155 000 \$ prévus au budget 2017. Héritage faune a également reçu de Sécurité nature un montant de 97 935 \$ qui a été déposé dans le *Fonds dindon sauvage*. Ce montant constitue une contribution directe des chasseurs de dindon, puisqu'il provient d'une charge spéciale de 15 \$ que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, à même le montant de 69 \$ que coûtait cette formation en 2017.

Sécurité nature a également versé une contribution de 36 206 \$ pour le *Fonds Fête de la chasse*. Ce montant constitue également une contribution directe des chasseurs, puisqu'il provient d'une charge spéciale d'un dollar que les participants paient lors du séminaire sur la chasse au dindon sauvage, du cours d'initiation à la chasse avec armes à feu ainsi que du cours d'initiation à la chasse avec arc et arbalète.

Un montant additionnel de 50 000 \$ a également été versé à Héritage faune pour venir en aide à la création de son fonds Chasseurs généreux. Ce fonds permettra aux chasseurs de faire des dons de gros gibier complet (ou d'un quartier), pour lesquels les frais de débitage seront pris en charge.

Sécurité nature a obtenu un surplus d'exploitation du fonds d'administration générale de 4 128 \$. Celui-ci a été affecté au fonds d'immobilisations pour l'entretien de la bâtisse, des terrains ainsi que pour le développement de projets informatiques. Au 31 décembre 2017, les sommes affectées à ce fonds avoisinent les 366 000 \$.

2. PORTAIL FÉDÉCP ET L'APPLICATION WEB D'AUTHENTIFICATION UNIQUE (SSO)

L'évolution du Portail FédéCP s'est poursuivie tout au long de l'année. La section des cours a été au cœur du développement en 2017. Il y a eu également le développement des modules de gestion des événements et des membres incluant l'inscription en ligne pour ceux-ci. Une partie importante du développement a aussi été dédié à la connexion à la plateforme de cours en ligne Chasse au dindon sauvage. Le Portail FédéCP et la plateforme de cours en ligne sont les deux premiers outils de notre organisation à utiliser l'application web d'authentification unique (SSO).

Sécurité nature et IDT multimédia ont conclu une entente de fin de contrat pour l'ancienne plateforme de cours en ligne Chasse au dindon sauvage. La nouvelle plateforme, dont nous sommes propriétaires, est entrée en fonction au mois de décembre 2017. Elle a déjà formé 4500 personnes et généré des revenus de plus de 275 000 \$. Nous discuterons plus en détail de ce cours en ligne un peu plus loin dans ce rapport.

Nous sommes heureux de constater la grande adhésion des associations et de la population à l'inscription en ligne représentant plus de 33 000 participants entre avril 2017 et mars 2018. Les sommes encaissées en ligne au cours de la même période représentent environ 2,1 millions de dollars.

3. GESTION DES FORMATIONS

Cette section aborde le développement du PESCOF (programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune) et des cours de sécurité dans le maniement des armes à feu.

3.1 Renouvellement de l'entente tripartite

Sécurité nature offre au Québec les cours de sécurité obligatoires pour l'accession au permis fédéral d'arme à feu et la certification provinciale des chasseurs. Cette mission s'accomplit dans le cadre d'une entente tripartite entre la direction de la Sécurité publique, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, qui délègue à Sécurité nature l'exécution de l'entente. Les négociations ont débuté à la fin de 2016 et se sont poursuivies intensément en 2017. Dans les faits, il s'agit en réalité de deux ententes. La première entente vise le ministère de la forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant les cours relatifs à la chasse. Celle-ci devrait prendre fin le 31 mars 2028. Elle devrait inclure l'obligation pour Sécurité nature de mettre en ligne le cours ICAA en mai 2021 et le cours ICAF en mai 2023. Les cours en salle seront toujours disponibles. Cette entente devrait inclure l'intégration du cours



Chasse au dindon sauvage au cours ICAF en 2023, à la fin du plan de gestion du dindon sauvage. Le projet d'entente fait présentement l'objet d'une révision par le contentieux du MFFP. La deuxième entente négociée avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) concerne le CCSMAF. Ce projet d'entente est actuellement révisé par le contentieux du MSP. L'équipe de négociation de Sécurité nature a comme objectif l'entrée en vigueur de ces deux ententes au cours de l'année 2018.

3.2 Ajustement des tarifs pour 2018

Tenant compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et des mécanismes prévus à cette fin, il y a eu un ajustement de 1 \$ aux tarifs des cours pour l'ICAF, le ICAA, l'ARCP et le RCCSMAF (reprise d'examen). Pour le CCSMAF et le dindon, l'augmentation a été de 2 \$. De plus, pour couvrir les frais PayPal de l'inscription en ligne, le cours CCSMAF a été majoré de 3 \$, les cours ICAF, ICAA et RCCSMAF de 2 \$ et le test pratique à l'arc (ARCP) de 1 \$. De cette somme, les associations ont reçu une augmentation de leurs redevances correspondant à 20 % de l'ajustement.

3.3 Formation initiale de 2017

Ce que l'on résume par « Formation initiale » dans le PESCOF (Programme d'Éducation en Sécurité et Conservation de la Faune) est en fait la troisième étape dans un processus de sélection qui s'échelonne sur plusieurs mois. Auparavant, les candidats au titre de moniteur PESCOF ont dû passer avec succès l'étape de « l'entrevue de présélection régionale », où ils ont été interviewés et évalués sur la base de leurs motivations, leur attitude, leurs connaissances, leur expérience et leur capacité à s'exprimer et à transmettre leurs connaissances. Ils ont plus tard reçu une convocation avec mandat de préparer des leçons pertinentes aux modules qu'ils désirent enseigner, et ils ont pu assister à un cours donné par un moniteur recommandé afin de mieux se préparer.

C'est donc après avoir été « triés sur le volet » de cette façon que 27 candidats se sont présentés à la session d'évaluation-sélection de la formation initiale pour les modules CCSMAF et ICAF, les 24, 25 et 26 mars 2017. À l'issue de cette session, le titre de moniteur novice a été recommandé pour 26 candidats. Les dates des formations initiales sont fixées chaque année la dernière fin de semaine de mars pour les modules CCSMAF et ICAF, et la première fin de semaine d'avril, pour le module ICAA, afin de permettre aux candidats de réserver ces dates longtemps d'avance.

Dix candidats ont participé à la session d'évaluation-sélection de la formation initiale module ICAA, du 31 mars au 2 avril 2017. Le titre de moniteur novice a été recommandé pour tous les candidats moniteurs ayant participé à la session de formation.

Pour les deux sessions, l'ensemble des appréciations individuelles fut considéré comme étant TRÈS BONNE (B+). Les candidats ont apprécié la prise en charge par Sécurité nature, ainsi que l'expertise des instructeurs qui les ont accompagnés durant cette session. Malgré un horaire chargé, les participants ont apprécié l'attitude professionnelle, positive



et constructive des instructeurs, ainsi que la justesse de leurs évaluations, leur franchise et la pertinence des améliorations proposées.

Soulignons enfin que les responsables PESCOF et leurs équipes de sélection y sont pour beaucoup dans le succès des candidats aux sessions de formation initiale. En effet, ce sont eux qui ont sélectionné et accompagné les candidats dans toutes les étapes de leur formation.

3.4 Amélioration des modules exclusifs au PESCOF (ICAF et ICAA)

Fidèles au principe d'amélioration continue, Sécurité nature et le secteur Faune du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ont continué à apporter des améliorations au matériel de cours en 2017 – 2018, dont plusieurs éléments ont été revus à la suite des suggestions des responsables PESCOF, des instructeurs, des moniteurs, voire même de candidats moniteurs en formation. Le secteur faune du MFFP a réécrit et actualisé le chapitre 7 du manuel des cours de chasse, portant sur la connaissance et l'aménagement de la faune. Les nouvelles éditions des manuels, en français et en anglais, seront distribuées dès que les éditions précédentes seront épuisées.

Outre les données sur la faune, ont également été mises à jour : les cartes de distribution du gros gibier, les illustrations sur l'usage sécuritaire des miradors, la procédure de réanimation cardio-respiratoire, l'information sur le devoir d'intervention du citoyen en cas d'accident grave, et des mises à jour d'usage concernant la réglementation, notamment pour le caribou et le dindon sauvage.

3.5 Support aux communautés éloignées

Nous remercions la section du « Hunters' Support » de l'administration régionale Kativik qui assure le service des modules de cours CCSMAF et ICAF auprès de la clientèle inuite, ainsi que le « Cree Trappers Association » auprès des communautés cries. Nous remercions aussi M. Serge Larivière qui s'est déplacé dans les communautés cries encore cette année afin d'agir en tant qu'instructeur et d'appuyer l'action des moniteurs autochtones ainsi que M. Mark Brazeau qui a joué ce même rôle auprès des communautés inuites.

4. PARTICIPANTS AUX FORMATIONS

4.1 Cours « Initiation à la chasse avec armes à feu » (ICAF)

La relève pour la chasse avec arme à feu se porte très bien. Ce cours a atteint le niveau de participants de plus de 19 000 nouveaux candidats. Parmi les participants, 5 284 femmes (27,8 %) et 4 081 mineurs (21,5 %) se sont prévalus de cette formation. Ces chiffres ne concernent que le cours ICAF qui est habituellement la porte d'entrée des nouveaux chasseurs.

4.2 Cours « Initiation à la chasse avec arc et arbalète » (ICAA)

Le cours *Initiation à la chasse avec arc et arbalète* a formé 10 000 participants comparativement à 9 500 en 2016. De ce nombre en 2017, il y a eu 2 167 femmes (21,9 %) et 1 208 mineurs (12,1 %).

La mesure qui consiste à recourir au support des moniteurs du module ICAF dans les sections communes du module d'arc ou d'arbalète est toujours en place et permet de répondre à la demande soutenue des amateurs de cet engin de chasse.

4.3 Test pratique à l'arc (ARCP)

Mille neuf cent soixante-douze (1 972) participants ont fait le test pratique à l'arc (ARCP), contrairement à 1 866 personnes en 2016, soit une augmentation d'environ 100 participants.

4.4 Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF)

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu est le compagnon du module ICAF pour l'obtention du certificat du chasseur. L'année 2017 est encore une très bonne année avec près de 24 000 personnes ayant suivi cette formation, dont 6 467 femmes (27 %) et 4 262 mineurs (17,8 %).

Nous observons un peu plus d'échecs qu'auparavant dans les tests pratiques du CCSMAF. Rappelons que tout le matériel de cours a été remplacé à l'été 2016 et que c'est durant l'hiver 2016-2017 que les moniteurs ont pu bénéficier du support de Sécurité nature sous la forme de sessions régionales de formation continue. Les moniteurs ont dû apporter des modifications au déroulement des tests pratiques et travailler avec une méthode d'évaluation plus sévère. La préparation adéquate des participants face à cette épreuve est plus que jamais un élément essentiel qui exige des moniteurs plus d'attention, d'écoute et de disponibilité, qualités qu'on retrouve heureusement en abondance chez les moniteurs de Sécurité nature. Nous les félicitons de relever ce défi.

4.5 Séminaire Chasse au dindon sauvage en salle

Neuf cent vingt-quatre (924) participants se sont prévalus de cette formation en salle d'une journée, comparativement à 744 personnes en 2016.

4.6 Nombre de participants aux formations en ligne

Nombre de participants aux cours en ligne	Nombre de participants en 2016	Nombre de participants en 2017
1. Chasse au dindon sauvage	4 950	5 605
2. Autres cours	28	16
Total des participants	4 978	5 621

5. RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES

5.1 Moniteur national 2017

En 2017, M. Michel L. Fortin a été nommé moniteur national. Cette reconnaissance a pour but de souligner l'engagement et le dévouement exceptionnels d'un moniteur à l'échelle provinciale.

Moniteur bénévole pour les modules CCSMAF + ICAF depuis 1995, Monsieur Fortin a participé à la formation pour l'arc et l'arbalète en 2006.

Par la suite, Monsieur Fortin a suivi, au mois de septembre 2005, la formation afin de devenir moniteur CCSMAFAR (armes à autorisation restreinte) et en 2014 il ajoute la formation Dindon afin d'offrir ce cours de perfectionnement.

Sa passion, son expérience et son implication ont fortement contribué au développement de la relève dans le domaine de la chasse. Il va sans dire que ce bénévole est un atout pour Sécurité nature et nous sommes heureux et fiers de l'avoir nommé Moniteur national de l'année 2017.

5.2 Moniteur régional

En 2017, sept distinctions de Moniteur régional ont été remises afin de souligner l'engagement et le dévouement de personnes qui se démarquent, ou qui se sont distinguées, par leur implication en tant que moniteurs au cours de l'année.

Région 03 - Capitale-Nationale : Steven Bédard

Région 05 - Estrie : David Paillé

Région 07 - Outaouais : Jean-François Thibeault

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue : Marius Thériault

Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : Jules Lambert

Région 12 - Chaudière-Appalaches : Michel Laplante

Région 16 - Montréal/Laval/Montérégie : Denis Fontaine

6. NOUVEAUTÉS

6.1 Plateforme de cours en ligne *Chasse au dindon sauvage*

La formation sur la chasse au dindon sauvage en ligne, version française et anglaise, a été complètement repensée et modernisée. Les contenus développés par Sécurité nature avec la participation de l'*Ontario Federation of Anglers and Hunters* et approuvés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ont fait le succès de cette formation axée sur la sécurité et la compréhension de cet oiseau-gibier. Ces contenus ont bénéficié d'un traitement professionnel du cinéaste Jean Boutin. Une toute nouvelle plateforme internet permet d'accueillir des centaines de personnes à la fois dans cette formation en ligne, selon la formule éprouvée de modules vidéo d'enseignement, mais améliorée par de très nombreuses séquences filmées en nature. C'est un succès qui permet à Sécurité nature de démontrer ses capacités d'assurer des formations en ligne de qualité égale ou supérieure à ce qui est offert dans le monde de la chasse en Amérique du Nord.

6.3 Campagne *Verrouille ton arme*

Sécurité nature a également mis sur pied le site d'information « securitearmeafeu.info », qui regroupe sous une forme facile à consulter des règles et des conseils concernant les armes à feu dites « sans restriction », c'est-à-dire les fusils et les carabines communément utilisés pour la chasse ou le tir à la cible. On y retrouve une section sur les dispositifs de verrouillage des armes à feu, des conseils sur le transport des armes à feu, conformément aux règles fédérales et provinciales, des recommandations sur l'entreposage des armes à la maison comme au camp de chasse. Ce site contient un rappel des règles qui encadrent la manipulation sécuritaire des armes à feu, des précisions sur le permis d'arme à feu, des conseils sur la sécurité et le respect de la réglementation à la chasse ainsi que des réponses aux questions les plus fréquentes en plus des ressources supplémentaires permettant de répondre à toutes vos préoccupations.

Une campagne de sensibilisation de cet outil d'information a été mise sur pied en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide. Une affiche a été produite et remise à toutes nos associations, avec le slogan « Verrouille ton arme ! » Affiche et microsite font la promotion des règles d'entreposage sécuritaire, principes essentiels tant pour protéger vos proches et vos amis, que pour mettre vos armes hors de portée des personnes en situation de crise. Un entreposage dans les règles de l'art, au-delà des exigences minimales requises par la loi, est la façon la plus simple et la plus efficace d'être à la hauteur des responsabilités qui incombent aux propriétaires d'arme à feu.

6.4 « Find a Course »

Enfin, la plateforme informatique conçue pour informer et diriger les personnes à la recherche d'une formation appropriée pour obtenir un permis d'arme à feu, un certificat du chasseur ou tout autre besoin lié aux formations de Sécurité nature est maintenant offerte intégralement en français et en anglais.

Le système intelligent affiche non seulement le calendrier des formations dans la langue souhaitée par l'utilisateur, mais il intègre aussi les informations nécessaires dans la base de données du système de réservation et permet d'expédier aux participants à nos cours l'information pertinente, les confirmations, les instructions en cas d'annulation, les transactions financières, etc., dans la langue de leur choix. C'est encore la preuve que Sécurité nature est un service essentiel à l'écoute des besoins de tous les chasseurs du Québec.

7. RESSOURCES HUMAINES

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner l'excellent travail de tous les employés de Sécurité nature. La stabilité, la performance et l'excellence de l'entreprise sont assurées grâce à leur étroite collaboration et leur coopération de tous les instants. Il s'agit de :

- Lise Duchesneau, adjointe administrative
- Jessika Guay Plamondon, agente à la comptabilité
- Line Guillemette, agente à la comptabilité
- Christina Leclerc, agente de bureau à la formation
- Chantal Paré, agente de bureau à l'expédition
- Édith Rosa, agente de bureau à la formation
- Marie-Josée Laflamme, réceptionniste
- Martin Savard, coordonnateur à la formation
- Michel Baril, biologiste
- Hélène Baron, coordonnatrice Héritage faune
- Olivier Fortin, responsable du marketing et des réseaux sociaux
- Emily Vallée, coordonnatrice aux communications
- Éric Vallières, contrôleur et responsable du développement informatique
- Alain Cossette, président-directeur général

CONCLUSION

J'espère que cette brève revue des principales réalisations vous aura permis de mieux comprendre l'objectif principal de Sécurité nature qui est de soutenir la FédéCP et Héritage faune dans leur mission respective. Je profite aussi de l'occasion pour remercier les organismes qui nous ont fourni un soutien financier.

Sécurité nature tient également à remercier et à féliciter les quelques 450 moniteurs et monitrices bénévoles pour leur implication et leur travail remarquable tant pour notre organisation que pour leurs communautés respectives. Grâce à leur passion, ils savent inculquer à la relève le goût de la chasse. En 2017, près de 62 500 participants avaient suivi les formations de Sécurité nature, tous modules confondus.

Il m'apparaît important de souligner le travail essentiel des responsables PESCOF et des instructeurs. Les responsables PESCOF planifient, organisent et coordonnent bénévolement les activités des associations qui offrent les cours de Sécurité nature ainsi que le travail de leurs moniteurs. Les instructeurs PESCOF sont des moniteurs d'expérience qui donnent la formation aux nouveaux moniteurs, les supervisent et les conseillent sur la façon de maintenir la qualité professionnelle des cours. Responsables et instructeurs sont toujours présents pour régler les problèmes qui peuvent se présenter. Ainsi, ils veillent au grain. Je profite de cette occasion pour leur signifier notre reconnaissance et leur adresser nos félicitations.

Je remercie les membres du conseil d'administration de Sécurité nature pour leur collaboration, leur soutien et leur disponibilité. Merci aussi à tout le personnel de la FédéCP, d'Héritage faune et de Sécurité nature, qui ont à cœur la réussite de cette grande entreprise au service de la conservation de la faune et de ses habitats.

Jacques Parent

Président

Nous tenons à mentionner que dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ANNEXE 1 - INSTRUCTEURS PESCOF

Nous tenons à remercier tous les instructeurs PESCOF pour l'année 2017.

- M. Alain Bisson
- M. Bernard Pelletier
- Mme Édith Rosa
- M. GianFranco Cavallo
- M. Jean Valiquette
- M. Jules Lambert
- M. Irenée Lessard
- M. Martin Savard
- M. Pierre Caron
- M. Réjean Côté

ANNEXE 2 – RESPONSABLES PESCOF

Nous tenons à remercier tous les responsables PESCOF pour l'année 2017.

- M. Paul-Aimé Bélanger (01 – FédéCP Bas-Saint-Laurent)
- M. Rémi Girard (02 – FédéCP Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- M. Joseph Garneau (03 – FédéCP Capitale nationale)
- M. Richard Blais (04 – Mauricie)
- M. Alain Bisson (05 – FédéCP Estrie)
- Mme Anne Pilon (07 – FédéCP Outaouais)
- M. Jean Lecours (08 – FédéCP Abitibi-Témiscamingue)
- M. André Boulianne (09 – FédéCP Côte-Nord)
- M. Jules Lambert (11 – FédéCP Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)
- M. Pierre Couture (12 – FédéCP Chaudière-Appalaches)
- M. René Charpentier (14 – FédéCP Lanaudière)
- M. Lucien Dagenais (15 – FédéCP Laurentides)
- M. Pierre Roy et M. André Labrie (16 – FédéCP Montréal, Laval, Montérégie)
- M. Réjean Bahl (17 – FédéCP Centre-du-Québec)

